

***Implantation des postes d'assistants d'éducation et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap
Année scolaire 2015-2016***

Le nombre d'emplois d'assistants d'éducation, en équivalents temps plein, mis à disposition des écoles et des collèges du département, est de 211,37 à la rentrée 2015.

Le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 a créé le statut des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui remplace le statut d'AED sur fonction d'AVS. Le nombre d'AESH dans les écoles, collèges et lycées se monte à cette rentrée à 137,08 ETP.

I/ AED - Fonction « encadrement éducatif » dans les collèges :

La dotation départementale s'établit, à la rentrée 2015, sur la base du barème académique, à 195,05 ETP dont 1,75 ETP mis à disposition des collèges d'Equeurdreville-Hainneville et de Granville au titre des dispositifs relais.

II/ AED - Fonction « soutien et accompagnement pédagogique »

La dotation départementale s'établit à 15 ETP.

Depuis la rentrée scolaire 2006, 4,5 ETP d'assistants pédagogiques sont affectés au collège Les Provinces et dans les écoles du réseau ambition réussite de Cherbourg-Octeville, devenu REP+ à cette rentrée.

Depuis la rentrée scolaire 2008, 10,5 ETP d'assistants pédagogiques sont répartis entre 21 collèges dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de l'accompagnement éducatif. Cette dotation est maintenue malgré la fin de ce dispositif à cette rentrée.

III/ Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

La dotation départementale d'AESH, au titre de la rentrée scolaire 2015, est de 137,08 emplois équivalents temps plein, soit une dotation stable par rapport à la rentrée scolaire précédente.

Cette dotation est répartie de la manière suivante :

21,33 postes sont positionnés pour l'accompagnement collectif des élèves des ULIS dans les 1^{er} et le 2nd degrés

115,75 postes sont dédiés à une prise en charge individuelle (dont 91,75 emplois d'AESH recrutés par la DSDEN et 24 emplois d'AESH recrutés par les trois collèges mutualisateurs).